

ENGAGEMENTS DU CSO PICARDIE

Le CSO du CHU Amiens-Picardie et les professionnels investis s'engagent à suivre les **recommandations HAS de 2009** pour proposer et mettre en place des **prises en charge adaptées et sécurisées** pour tous les patients présentant une obésité.

Plus particulièrement ils développent :

- **une prise en charge pluridisciplinaire de l'obésité sévère**
- **l'organisation de la filière de l'offre de soins obésité dans le territoire picard.**

*Les **formations du CSO** présentent les principes de base d'une prise en charge globale et individualisée de l'obésité.*

Elles permettent d'appréhender les approches des diverses disciplines pour favoriser l'accompagnement interdisciplinaire et veiller à la cohérence des discours.

ADHÉRER AU CSO PICARDIE

Les **partenaires impliqués dans la prise en charge de l'obésité** (hospitaliers, libéraux, associations de patients...) et qui s'engageant à s'inscrire et à respecter les missions définies par le plan obésité et l'instruction du 29 juillet 2011. Peuvent adhérer gratuitement au CSO Picardie.

Adhérer au CSO Picardie permet :

- **d'Être identifié** comme un professionnel de santé reconnu dans la prise en charge de l'obésité,
- De figurer dans **l'annuaire du CSO** comme professionnel de santé prenant en charge les personnes en situation d'obésité,
- de bénéficier de **l'ensemble des services et accompagnements** du CSO.

CSO Picardie CHU Amiens-Picardie

Muriel BOYARD

Tél. 06 60 32 12 29

m.boyard.csopicardie@gmail.com



Coordination de la prise en charge de l'obésité en Picardie



Le volet « offre de soins » du plan obésité, piloté par la direction générale de l'offre de soins (DGOS), a pour ambition d'être **structurant dans la prise en charge des personnes obèses**, y compris les cas les plus graves.

Il doit permettre non seulement de faire face à ses **conséquences médicales** mais également, **d'enrayer la progression de la maladie**, et de **réduire l'exclusion sociale** et la stigmatisation professionnelle dont elles sont victimes.

La coordination des soins et de l'éducation thérapeutique du patient sont mis en avant pour permettre aux patients **de devenir acteurs de leur propre santé**.

LE PLAN OBÉSITÉ : 4 OBJECTIFS

- Améliorer l'offre de soins et promouvoir le dépistage chez l'enfant et l'adulte.
- Mobiliser les partenaires de la prévention, agir sur l'environnement et promouvoir l'activité physique.
- Prendre en compte les situations de vulnérabilité et lutter contre les discriminations.
- Investir dans la Recherche.

37 CENTRES SPECIALISÉS EN FRANCE

Sous l'égide des agences régionales de santé (ARS), les filières de soins s'organisent sur les territoires et en Picardie.

Les **37 établissements identifiés CSO** ont signé une convention avec l'ARS et sont ainsi **engagés à respecter les missions définies par le plan obésité** et l'instruction du 29 juillet 2011 :

- **Prise en charge** des personnes en situation d'obésité complexe
- Organisation de **réunions de concertation pluridisciplinaire de recours** régional (RCP)
- Organisation de la **filière médicale et médico-chirurgicale**
- Elaboration des **statistiques régionales**
- Organisation de **formations régionales**
- **Promotion et valorisation des parcours de soins** (plaquettes d'information, site internet dédié, annuaire des professionnels impliqués dans la prise en charge de l'obésité, événements et journées régionales de l'obésité...).

UNE DYNAMIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE

Le **CSO Picardie est porté par le CHU Amiens-Picardie**.

En janvier 2017, il s'est associé aux 4 **CSO des Hauts-de-France** (Valenciennes, Arras, Lille, Boulogne-sur-Mer) pour :

- gagner en force et en cohérence dans la prise en charge des patients souffrant d'obésité
- favoriser les échanges et retours d'expériences
- partager l'expertise.

Il a pour missions :

- d'assurer la **coordination territoriale** des acteurs concernés par l'obésité,
- d'adapter les équipements dans un but **d'accessibilité, de lisibilité et de gradation des soins**,
- **d'animer un réseau d'acteurs** comme le médecin traitant, le spécialiste libéral ou non, les établissements de santé, qu'ils assurent une activité médicale, chirurgicale, ou de soins de suite et de réadaptation.